

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU COMITE SYNDICAL DU 24 FEVRIER 2015

Nombre de membres En exercice : 54 Présents : 31 Votants : 6 Suffrages exprimés : 37 Vote Pour : 37 Contre : 0 Abstention : 0	<p>L'an deux mille quinze, le 24 février à dix-sept heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à Thézan-les-Béziers, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Gilles D'ETTORE, Président.</p> <p>Présent(e)s titulaires : Mesdames et Messieurs, Yannick ALLEGRE, Alexandra BOUISSY, Gérard BOYER, Didier BRESSON, Alain CARALP, Gwendoline CHAUDOIR, Pierre CROS, Gilles D'ETTORE, Norbert ETIENNE, Francis FORTÉ, Gérard GAUTIER, Valérie GONTHIER, Jacques LIBRETTI, Yann LLOPIS, Jean-Claude MARCHI, Michèle MILLER, Richard NOUGUIER, Serge PESCE, Jean-Christophe PETIT, Jean-Claude RENAU, Daniel RENAUD, Patrick SOL, Michel SUERE, Florence TAILLADE, Emmanuel VILLANEUVA, conseillères et conseillers syndicaux titulaires.</p> <p>Présent(e)s suppléant(e)s : Madame, Messieurs, Christian MARTINEZ, Jean-François COMBES, Claude GEISEN, Marie-Rose BOUZAC, Claude BASTIER, conseillères et conseillers syndicaux suppléants.</p>
Date de convocation 17 FEVRIER 2015	<p>Absent(e)s excusé(e)s représentés par mandats : Messieurs, Gérard ABELLA, Alain BIOLA, Rémi BOUYALA, Guy COMBES, Jordan DARTIER, Stéphane PEPIN-BONET, conseillers syndicaux ayant donné respectivement mandat à Messieurs Michel SUERE, Yannick ALLEGRE, Daniel RENAUD, Florence TAILLADE, Gwendoline CHAUDOIR, Gilles D'ETTORE, conseillères et conseillers syndicaux.</p>
Date de transmission en sous-préfecture 	<p>Absent(e)s excusé(e)s suppléés : Madame, Messieurs, Océane DELABERE, Robert GELY, Frédéric LACAS, Pierre POLARD, Christophe THOMAS, conseillère et conseillers syndicaux.</p>
Date d'affichage 	<p>Absent(e)s excusé(e)s : Mesdames et Messieurs, Guy AMIEL, Gérard BARRAU, Bruno ENJALBERT, Sébastien FREY, Alexandra FUCHS, Robert GAIRAUD, Dominique GARCIA, Michel HERAIL, Stéphane HUGONNET, Jean-Pierre LAMBERT, Pascale LAUGÉ, Hervé OBIOLS, Jean-Pierre PEREZ, Christine PRADEL, Edgar SICARD, Philippe VIDAL, Alain VOGEL-SINGER, Luc ZENON, conseillères et conseillers syndicaux titulaires.</p>
Délibération N° 2015-03	<p>Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire de séance : Alexandra BOUISSY</p>
Contrôle de légalité	<p>OBJET : ADHESION A DIVERS ORGANISMES COLLECTEURS DE DONNEES</p> <p style="text-align: center;"><u>Rapporteur : Le Président</u></p> <p>Considérant que l'association « SIG-LR » est un réseau réunissant collectivités, entreprises privées et particuliers dont l'objectif est de favoriser et de promouvoir le partage d'expériences et de savoir-faire dans le domaine de l'information géographique et de la géomatique.</p> <p>Considérant que l'Association climatologique de l'Hérault (ACH) est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique. Elle développe des bases de données agroclimatologiques et agropédologiques à l'échelle du Département de l'Hérault. Elles sont également exploitées dans le domaine de l'eau et de l'environnement.</p> <p>Considérant que l'adhésion à ces organismes permettrait à notre collectivité de :</p> <ul style="list-style-type: none">• Accéder à un réseau de professionnels dans le domaine des systèmes d'information géographique afin d'assurer une veille technologique

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU BITERROIS

ICOSIUM – M3E – 9 rue d'Alger - 34500 Béziers

Tél. : 04 99 41 36 20 - Fax : 04 99 47 00 65

contact@scot-biterrois.fr – www.scot-biterrois.fr

Accusé de réception en préfecture

034-253403455-20150224-2015DEL03-DE

Reçu le 05/03/2015

1/2



indispensable à la permanente adaptation du SIG du Syndicat Mixte du SCoT du Biterrois ;

- Bénéficiaire d'une mise à disposition de données actualisées sur le département de l'Hérault ;
- Observer les effets du SCoT et améliorer la connaissance de notre territoire ;
- Contribuer à la mise en œuvre de la révision du SCoT 2B (actualisation diagnostic, prospective,...).

Considérant que les adhésions à ces organismes sont nécessaires de manière récurrente pour la révision du Schéma de Cohérence Territorial et afin de respecter les obligations du Syndicat en matière d'analyse des résultats du SCoT, il est proposé au Comité Syndical de voter le renouvellement d'adhésions annuelles du Syndicat Mixte du SCoT du Biterrois aux organismes suivants :

- L'Association « SIG-LR » pour un montant de 500 euros ;
- L'Association Climatologique de l'Hérault pour un montant maximum de 3000 euros.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- **D'AUTORISER** le Syndicat Mixte à renouveler pour l'année en cours l'adhésion aux organismes SIG LR et ACH, les crédits nécessaires seront inscrits au budget.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Le Comité Syndical, **prend acte** de cette proposition à l'unanimité
Ainsi délibéré à Béziers, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Président,
Gilles D'ETTORE

